

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

**AVIS PUBLIC
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Baie-des-Sables conformément aux dispositions de l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

Que le conseil municipal de cette municipalité a présenté, à sa séance du 7 février 2022, le « **Projet de règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux** »;

Ce projet de règlement vise à remplacer le Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal conformément aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

Ce code énonce les valeurs de la municipalité et les règles qui doivent guider les élus. Les principales valeurs de la municipalité sont l'intégrité, l'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect et la civilité, la loyauté et la recherche de l'équité. Les règles de conduites ont notamment comme objectif de prévenir les conflits d'intérêts, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance et autres inconduites. Ce code prévoit également les sanctions que peut entraîner tout manquement à ces règles.

Le règlement sera présenté pour adoption lors de la séance ordinaire qui aura lieu le lundi 7 mars 2022 à 19 h, à la salle municipale située 20, rue du Couvent à Baie-des-Sables.

Toute personne intéressée peut consulter ce projet de règlement au www.municipalite.baiedessables.ca et au bureau du soussigné aux heures normales d'ouverture.

Fait et donné à Baie-des-Sables, ce 9 février 2022.

Adam Coulombe
Directeur général et secrétaire-trésorier